

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 JUN 2015**

Délibération
n° 2015.06.253

**Nouveaux dispositifs
de compostage à la
source : modification
des tarifs du
composteur
individuel 400 L et du
lombri-composteur
individuel dans le
cadre de la réduction
de fréquence de
collecte (C1) avec
impossibilité de
dotation d'un bac
individuel**

LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 juin 2015**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Bernard CONTAMINE à Anne-Marie BERNAZEAU, Patrick BOURGOIN à Véronique DE MAILLARD, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danielle CHAUVET à Joël GUITTON, Catherine DEBOEVERE à Annie MARAIS, Elisabeth LASBUGUES à Philippe VERGNAUD, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET à Isabelle LAGRANGE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Françoise LEGRAND, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, François ELIE

Absent(s) :

Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Jean-Philippe POUSSET, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2015**DELIBERATION
N° 2015.06.253**PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
POLITIQUES DE VALORISATION DES DÉCHETSRapporteur : Monsieur PERONNET**NOUVEAUX DISPOSITIFS DE COMPOSTAGE A LA SOURCE : MODIFICATION DES TARIFS DU COMPOSTEUR INDIVIDUEL 400 L ET DU LOMBRI-COMPOSTEUR INDIVIDUEL DANS LE CADRE DE LA REDUCTION DE FREQUENCE DE COLLECTE (C1) AVEC IMPOSSIBILITE DE DOTATION D'UN BAC INDIVIDUEL**

Par délibération n°29 du 5 février 2015, le conseil communautaire a approuvé la mise en place de nouveaux matériels de compostage auprès des foyers, leurs tarifs, ainsi que la mise à disposition gratuite d'un composteur aux écoles présentant un projet pédagogique lié à la démarche de réduction des déchets.

Dans une recherche de maîtrise de son budget, le GrandAngoulême a également décidé à compter de 2015 :

- d'arrêter la mise à disposition des sacs noirs (OMR),
- de réduire la fréquence de collecte de 2 à 1 sur certains secteurs,
- de mettre à disposition des usagers des bacs individuels de 180 et 240 L.

Cependant, dans certains cas la mise à disposition d'un bac ne sera pas possible (par exemple : pas de trottoir) ; il est alors envisagé de réserver à ces usagers un accès particulier aux composteurs et lombricomposteurs individuels.

Un document officiel attestant la décision du GrandAngoulême de ne pas remettre de bac à l'adresse concernée sera rédigé. Ce document aura un numéro unique et sera daté car l'utilisateur concerné aura un délai de 6 mois à compter de cette date pour venir retirer le composteur de son choix.

Ces nouveaux types de matériels seront proposés aux usagers aux tarifs suivants :

| | Kit « maxi » Individuel (400 L) | Composteur grande capacité (800 L) | Lombricomposteur individuel | Lombricomposteur collectif |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------------------------|
| Coût de la mise à disposition approuvé par délibération n°29 du 05/02/15 | 20 € | 40 € | 50 € | 400 € |
| Coût de la mise à disposition pour nouveau dispositif | 0 € | / | 30 € | / |

NB : Kit mini : gratuit et accessible à tous.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 2 juin 2015,

Vu l'avis favorable de la commission ressources-prospectives du 10 juin 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER les modalités techniques et les nouveaux tarifs de mise à disposition du composteur individuel 400 L et du lombri-composteur individuel dans le cadre de la réduction de la fréquence de collecte avec impossibilité de dotation d'un bac individuel.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 03 juillet 2015 | <u>Affiché le :</u> 03 juillet 2015 |